

Modifications à l'homologation des pesticides contenant de l'éthéphon



Tous les pesticides utilisés au Canada doivent être homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Les pesticides sont réévalués pour vérifier qu'ils respectent toujours les exigences en matière de santé et d'environnement. Les réévaluations peuvent entraîner la révocation d'un produit ou d'utilisations d'un produit. Santé Canada peut aussi demander des modifications à l'étiquette d'un produit, y compris aux mesures d'atténuation des risques, aux sites d'utilisation et aux méthodes d'application.

L'éthéphon est un régulateur de la croissance des plantes. Il accélère le mûrissement des fruits ainsi que la croissance et le développement des plantes par le dégagement d'éthylène gazeux, une hormone végétale naturelle. Les éléments clés de la décision de réévaluation du principe actif **éthéphon**, publiée le 24 septembre 2020, sont résumés ci-dessous.

Modifications aux étiquettes des pesticides contenant de l'éthéphon, à partir du 24 septembre 2022

Utilisation révoquée

Cesser l'utilisation sur les pommiers qui portent des fruits (l'utilisation en l'absence de fruits est maintenue)

Autres mesures d'atténuation des risques

- Ajout à l'équipement de protection individuelle (ÉPI) requis et de mesures techniques de protection lors du mélange, du chargement et de l'application, en fonction du type de pulvérisateur
- Restriction à la quantité de produit manipulé par jour
- Délais de sécurité (DS) prolongés
- Ajout d'énoncés visant à réduire l'exposition humaine à la dérive de pulvérisation ou aux résidus de pulvérisation
- Ajout d'énoncés relatifs aux dangers environnementaux pour les oiseaux et les mammifères
- Ajout d'énoncés relatifs au respect de zones tampons en milieu terrestre
- Ajout d'énoncés relatifs à la protection contre le ruissellement vers les milieux aquatiques, incluant la recommandation d'une bande de végétation filtrante

Lisez l'étiquette

Tous les pesticides homologués au Canada disposent d'une étiquette approuvée par Santé Canada où figure un numéro d'homologation. Lisez attentivement l'étiquette d'un pesticide, car elle contient des renseignements précis sur la façon.

Pour trouver l'étiquette la plus à jour, utilisez notre [outil de recherche d'étiquette](#) en ligne ou cherchez « étiquettes pesticides Santé Canada » à l'aide de votre moteur de recherche préféré.

Les utilisateurs doivent respecter les instructions
des étiquettes mises à jour.

L'utilisation d'un produit de manière non conforme
au mode d'emploi de l'étiquette constitue une infraction
à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Pour plus d'information

Décision de réévaluation [RVD2020-09](#), Éthéphon et préparations commerciales connexes

L'étiquette approuvée par Santé Canada constitue le document officiel pour l'application de la loi. En cas de disparité avec le contenu de la présente fiche d'information, les renseignements sur l'étiquette prévalent.

Le Programme de la conformité des pesticides (PCP) de Santé Canada est responsable de l'application de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA). Visitez : canada.ca/conformite-pesticide